

Porter à connaissance

(articles L.121-2 et R.121-1 du code de l'urbanisme)

Commune de Lormes

Plan Local d'Urbanisme

Plan des servitudes d'utilité publique

. Planche unique

Echelle: 1/12500

- AC1 Servitude de protection des monuments historiques
- AC2 Servitude de protection des sites naturels et urbains
- AS1 Servitude attachée à la protection des eaux potables
- INT Servitude de voirie des chemins
- P72 Servitude relative aux transmissions radio-électriques
- P73 Servitude relative aux communications téléphoniques et télégraphiques
- Bois et forêts soumis au régime forestier

